



LA SEMAINE DE LA BONTE

Fondée en 1927
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 31 JANVIER 1955

162 avenue du Maine
75014 Paris

Paris, le 21 avril 2024

☎ : 01 45 44 18 81

Numéro donateur

98503

0 21

35

Monsieur Jacques GERVAIS

2 avenue St Charles

75014 PARIS

Pour information, merci de vérifier et de compléter vos coordonnées ou votre courriel :
Courriel : gervais@outlook.fr



Solidaire par Bonté

Chères donatrices, chers donateurs,

Avant tout, merci pour votre générosité. Elle aura permis d'aider en 2023 près de 700 familles et d'attribuer plus de 100 000 € de secours. En synthèse l'ensemble des dons récoltés sont attribués, les frais de fonctionnement à hauteur de 15% des secours étant financés sur les réserves de l'association.

La conjoncture économique et l'inflation qui l'accompagne conduisent à une importante augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation qui aggrave la pauvreté et la précarité des familles déjà en situation financière difficile. Le rapport social montre que La Semaine de la Bonté soutient très majoritairement des femmes, notamment les mères célibataires cheffes de famille, plus souvent touchées par les difficultés matérielles, ce qui est confirmé par les analyses de l'INSEE.

Le retour ou le maintien dans l'emploi reste décisif pour échapper à la précarité. Votre aide permet, face à ces situations difficiles, de faciliter la mobilité, mais aussi d'accompagner des projets de formation ou de reconversion.

Comment sont attribués vos dons ?

Les assistantes sociales dans le cadre de leur mission reçoivent les familles en situation de précarité. Si la demande est justifiée et en adéquation avec les orientations de La Semaine de la Bonté elles préparent un dossier comprenant une fiche de renseignements et un rapport social. Les dossiers sont examinés par un comité qui, après délibération et avis positifs de plusieurs bénévoles, fixe le montant du secours attribué. Moins de dix jours après réception du dossier, les chèques sont adressés aux assistantes sociales à l'ordre, non pas du bénéficiaire, mais à celui du prestataire du secours (réparation, inscription à un stage, équipement, etc. ...).

Comme vous pouvez le constater, les secours sont attribués après un processus sécurisé, ce qui garantit une utilisation de vos dons vers les familles en difficulté dans des délais très rapides, gage d'efficacité dans la prise en compte de leurs situations. Grâce à vous nous aidons des familles, certes en difficulté financière, mais engagées dans un projet. Celles-ci comptent sur vous pour les aider à surmonter un cap difficile.

Encore merci pour votre soutien, votre contribution est indispensable à la poursuite des missions de la Semaine de la Bonté.

Nous comptons sur vous.

Le Président

Daniel PLOIX

IMPORTANT : Pour effectuer votre don, il vous suffit de découper l'entête de cette lettre et de la glisser avec votre don dans l'enveloppe T jointe à cet envoi. Vous pouvez aussi verser votre don par virement (voir les modalités sur notre site internet www.semainedelabonte.fr).

Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôts de 66% de leur montant dans la limite 20% de votre revenu imposable. Exemple : Pour un don de 100 €, votre contribution effective n'est que de 34 €.

Quelques exemples d'interventions de la Semaine de la Bonté

Soutien à une activité de formation

Madame L, divorcée et mère d'une petite fille de 6 ans, a pour ressources le RSA et une allocation logement soit 900 € par mois. Des problèmes de santé limitent sa recherche d'emploi. Suivie par France Travail elle participe activement aux activités d'un atelier informatique afin de pouvoir mettre en pratique ses acquis, développer ses compétences et rechercher un emploi. Ses ressources très faibles ne lui permettent pas d'acquérir un ordinateur. La semaine de la Bonté en lien avec une autre association contribue à l'achat d'un ordinateur en attribuant une aide de 150€.

Faciliter la recherche d'emploi

Madame P., âgée de 38 ans, séparée de son mari depuis l'été dernier, vit seule avec ses trois enfants. Elle a récemment perdu son emploi, ce qui fragilise sa situation financière, aggravée par la reprise par la CAF d'un trop perçu. Le reste à vivre s'élève à 5 euros par personne et par jour après imputation des charges contraintes. Madame P. est freinée dans sa recherche d'emploi par une panne de son véhicule. La Semaine de la Bonté contribue à hauteur de 150 euros au règlement de la facture de la réparation par un garage solidaire.

Aide au financement du permis de conduire

Madame L, âgée de 22 ans, est mère de deux enfants de 2 et 5 ans et séparée de son mari. Elle a arrêté sa scolarité tôt et n'a pas de qualification professionnelle. Ses enfants étant à l'école et à la crèche, sa priorité est de trouver un emploi. Mais elle réside dans une commune rurale éloignée de 30 kilomètres d'une agglomération importante. Sans permis il lui sera très difficile de trouver un emploi. Son permis de conduire est pour l'essentiel financé mais pour passer l'examen il lui reste 8 heures de conduite à effectuer que ses ressources contraintes ne lui permettent pas d'assumer. L'association l'aide en liaison avec le CCAS en lui attribuant une aide de 150€.

Ils remercient la Semaine de la Bonté

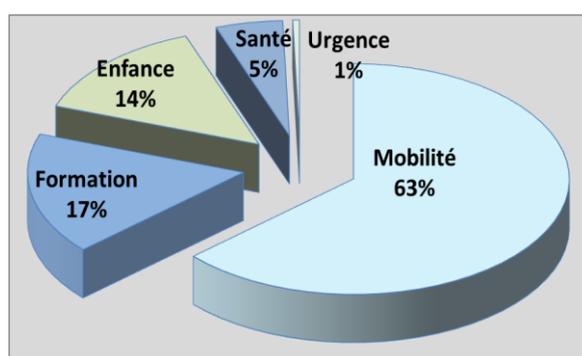
Pour son aide à la mobilité

Je tenais à vous remercier pour votre aide financière, votre intervention est un soulagement pour moi. Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance, votre aide contribue à beaucoup de personnes comme moi dans le besoin. Je suis contente de pouvoir obtenir de l'aide afin de souffler un peu dans mon quotidien. Je suis admiratif des efforts que vous fournissez pour aider le plus grand nombre surtout dans ce moment de difficultés actuelles. J'espère que mes quelques mots auront réussi à vous faire part de ma reconnaissance. Continuez et soyez sûr que lorsque je serai en capacité je n'hésiterai pas à donner en retour. Je vous prie de recevoir mes salutations les plus distinguées.

Pour son aide au financement de sa scolarité

Par cette lettre je tenais particulièrement à vous remercier pour cette aide financière que vous m'avez accordée. Celle-ci m'est très précieuse, en ces derniers mois difficiles que j'ai pu rencontrer. Je vous suis extrêmement reconnaissant pour ce soutien et vous prie de recevoir, madame, monsieur, mes sincères salutations.

Comment sont utilisés vos dons



En 2023 nous avons reçu 91 500 € de dons. Nous avons accordé 692 aides sur 866 demandes de secours pour un montant total de 103 600 €. La répartition des aides 2023 par nature est représentée dans le graphique de gauche. Comme indiqué, près de 63 % de ces aides permettent de faciliter la mobilité pour le travail ou la formation. 17 % de celles-ci sont affectés à des actions de formation par l'achat de matériel et le financement des frais d'inscription et 14% à l'enfance (voyages scolaires, cantines ...).

Les aides à la réparation des véhicules représentent plus de 60% des aides à la mobilité et sont en augmentation de près de 5%. Ces aides dont la répartition est détaillée dans le graphique de droite sont essentielles car elles conditionnent le maintien d'une vie sociale et professionnelle.

Par ailleurs 75 % des secours sont à destination des femmes et 44 % des secours sont accordés à des mères célibataires cheffes de famille.

En moyenne le reste journalier disponible des familles aidées après imputation des charges fixes est de 9€ par personne et par jour.

